

V&S NEWS

L'actualité économique des V&S

N° 415 - 17 au 23 janvier 2020 - www.vsnews.fr

APPELS À LA DÉSESCALADE TARIFAIRE ENTRE L'UE ET LES ÉTATS-UNIS

Le Comité européen des entreprises vins (CEEV) et le Wine Institute de Californie ont lancé un appel commun à l'Union européenne et aux États-Unis, pour qu'ils « *ouvrent davantage l'accès à leurs marchés respectifs en supprimant complètement, immédiatement et simultanément tous les droits d'importation sur le vin* ». Ils leur demandent en outre de « *s'abstenir de cibler le vin dans les différends commerciaux non liés... et d'imposer des tarifs punitifs sur les produits vitivinicoles* ». La déclaration intervient dans un contexte de surenchères tarifaires entre les deux parties, avec notamment une surtaxe américaine de 25% imposée sur certains vins et spiritueux européens en octobre 2019 dans le cadre du différend américano-européen sur l'aéronautique, et la récente menace d'une autre surtaxe de 100% sur les effervescents français. La FEVS a surenchéri par la voix de son président Antoine Leccia : « *Nous sommes convaincus que le démantèlement réciproque des tarifs douaniers est une solution bénéfique pour tous (entreprises, consommateurs, États)* ». Quant au mouvement des Vignerons Indépendants de France, dans un communiqué destiné à alerter les pouvoirs publics, il annonce constater une perte de CA annuel d'au moins 10% chez les domaines qui exportent aux États-Unis. « *Aujourd'hui, les vignerons sont seuls à assumer les conséquences de la politique menée par la France et l'Europe au niveau international. (...) Les Vignerons Indépendants demandent que l'UE se dote d'un outil à la hauteur de sa politique, sous la forme d'un fonds permanent permettant de soutenir les secteurs économiques pris en otage par les représailles de nos grands partenaires mondiaux.* » ■ **François Boucher**

SOMMAIRE

MARCHÉS	■ Le label « zéro résidu de pesticides » se développe dans le vin P. 2
	■ Pour la première fois en 25 ans, les Américains boivent moins de vin P. 4
DISTRIBUTION	■ Crémants et proseccos, grands vainqueurs 2019 du rayon bulles en GMS P. 5
	■ Spécial logistique P. 6
ENTREPRISES	■ La cave Cécilia quitte le Cellier des Dauphins P. 7
MARKETING	■ Spécial VS Pack - 2 ^e partie P. 8
ENQUÊTE	■ Déclin de la « marque caution » P. 9
PEOPLE	■ Camille Dujardin, directeur général de Producta Vignobles P. 11
	■ Christophe Navarre conseille AdVini P. 11
AGENDA	■ Salon des Vins de Loire - 3 & 4 février 2020 - Angers P. 12

Dans cette lettre est encartée une page de communication au profit du Salon des Vins de Loire

Le label « zéro résidu de pesticides » se développe dans le vin

FRANCE

Le label « zéro résidu de pesticides » a été initié par le collectif Nouveaux Champs (collège d'entreprises agricoles) sur le marché des fruits et légumes en 2018. Deux ans plus tard, les premières marques de vins avec cette mention sont disponibles dans les rayons de la GD. Précurseur, Vignerons de Tutiac (Gironde) propose trois cuvées en appellation bordeaux rouge, bordeaux blanc et blaye-côtes-de-bordeaux rouge. « Cette gamme est en lancement pour arriver dans les rayons avec les millésimes 2018 et 2019, et nous avons engagé plusieurs dizaines d'hectares pour répondre à cette démarche », raconte Kévy Termet, chargé de communication. Le concept ZRP part de vignes travaillées en viticulture raisonnée et s'engage pour un produit final 100% sans pesticides, donc garantit l'absence de contaminations croisées. Chaque cuve est analysée par un laboratoire agréé indépendant pour valider le résultat final avant d'apposer la mention. « Elle implique des engagements très clairs et très lisibles pour le consommateur, tout en restant économiquement abordable, c'est la force du label », souligne Kévy Termet. Pionnière de l'utilisation des normes sociales et environnementales, la coopérative « Nous, Vignerons de Buzet », a rejoint le collectif. « Le marché français est demandeur de ce type de produit, les vins naturels ont suscité beaucoup d'intérêt pendant la dernière édition des FAV », constate Sébastien Bourguignon, directeur marketing. L'entreprise es-

time néanmoins que l'engouement ne doit pas se traduire par une hausse des marges ni par une accumulation des labels. « Nos vins sans sulfites et vegan sont vendus au même prix que les autres marques de notre gamme et nous ne multiplions pas les démarches affichées sur la bouteille, comme Bee Friendly ou 1% for the Planet », précise Sébastien Bourguignon. L'autre nouvelle entité vinicole à faire partie du collectif est celle des caves Robert et Marcel (Saumur) et d'autres opérateurs devraient bientôt retrouver ce trio. « Nous sommes passés de 6 à 62 membres en deux ans et nous accueillerons encore davantage de producteurs de vin sur toute la France d'ici peu », commente Julie Sabourin, responsable qualité et technique chez Nouveaux Champs. L'expérience des autres filières par rapport à l'utilisation de cette mention devrait profiter aux opérateurs en vin. « Une récente enquête en magasin montre que 1 consommateur sur 2 a déjà vu ce label, tandis que 1 sur 4 l'a déjà acheté », annonce-t-elle. L'intérêt est de pouvoir se démarquer en rayon, pas de créer un espace dédié aux produits sans résidu de pesticides comme pour les marques bio. Pour l'instant, la démarche vise surtout le marché de la grande distribution française, même si le label a déjà été décliné en allemand et en anglais. « Les débouchés à l'export seront certainement davantage explorés par la filière vin », prédit Julie Sabourin. ■
Diana Macle

La France, 2^e vignoble bio au monde dès 2021

FRANCE

La France est en passe de devenir le 2^e plus grand vignoble bio du monde. Premier contributeur de ce classement : la région Occitanie qui héberge le plus grand vignoble bio de France avec ses 22 684 ha (34 827 ha si l'on compte les surfaces en conversion). L'étude, réalisée par le cabinet IWSR pour le compte de SudVinBio, annonce ce classement mondial pour 2023, avec 613 M de cols produits en France, derrière les 924 M de cols de l'Italie, mais devant les 599 M de cols espagnols. « Cela devrait même arriver dès 2021 », indique Nicolas Ducharme, président de SudVinBio, association interprofessionnelle des vins biologiques d'Occitanie et organisateur du salon Millésime Bio à Montpellier (du 27 au 29 janvier). Ainsi, l'Occitanie, avec ces 13% de surfaces agricoles utiles dédiées à la viticulture bio, produit près de 1 Mhl en 2019, soit 37% des volumes français disponibles. « Nous avons un peu de retard car il y a eu un ralentissement des conversions vers l'agriculture biologique, poursuit Nicolas Ducharme. C'est désormais reparti avec 1 200 ha en bio gagnés entre 2016 et 2018. Nous n'avons pas encore les chiffres 2019 sur les surfaces en conversion, mais nos sondages auprès des Civam de la région nous font penser que nous restons dans la même dynamique. » ■ N.B.